

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition ne contient pas les publications contenant des données personnelles protégées. Dès lors, seule la version officielle sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA - 42^e année - N° 41 - Jeudi 12 novembre 2020

Impressum - Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04.

Compte de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, Case postale 1350, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

Arrêté constatant les résultats de l'élection du Gouvernement du 8 novembre 2020 (2^e tour)

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu l'article 27, alinéa 2, de la loi du 26 octobre 1978 sur les droits politiques¹⁾,

vu les procès-verbaux du scrutin du 8 novembre 2020 relatifs à l'élection du Gouvernement,

arrête:

Article premier Les résultats du scrutin sont les suivants:

Electeurs inscrits:	58726	
Votants (cartes rentrées):	26813	(45,65%)
Bulletins rentrés:	26316	
Bulletins blancs:	86	
Bulletins nuls:	74	
Bulletins valables:	26156	
Total des suffrages:	130780	
Suffrages nominatifs:	75191	
Suffrages blancs et nuls:	55589	

Ont obtenu des suffrages:

01.01 Eray David:	10413	élu
02.01 Gerber Jacques:	12815	élu
03.01 Courtet Martial:	12805	élu
03.02 Babey Stéphane:	9584	
04.01 Barthoulot Nathalie:	11851	élue
04.02 Beuret Siess Rosalie:	11647	élue
05.01 Robert-Charrue Linder Céline:	6076	

Art. 2 Les recours éventuels contre cette élection doivent être adressés à la Cour constitutionnelle du Tribunal cantonal, Porrentruy, dans les dix jours qui suivent le scrutin. Il peut encore être formé recours dans les trois jours qui suivent la publication du présent arrêté au Journal officiel, même si le délai de dix jours susmentionné est écoulé.

Delémont, le 10 novembre 2020.

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt.

1) RSJU 161.1

République et Canton du Jura

Ordonnance

portant exécution de la loi visant à encourager les activités physiques et le sport

Modification du 27 octobre 2020

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura arrête:

I.

L'ordonnance du 18 décembre 2012 portant exécution de la loi visant à encourager les activités physiques et le sport¹⁾ est modifiée comme il suit:

Annexe 1, lettre a, et annexe 2, lettre b (nouvelle teneur)

Annexe 1

a) Cours de formation de base et de formation continue pour les experts et les moniteurs

Indemnité journalière

Chef de cours	Fr. 360.-/j (min. 4h)	Fr. 270.-/ 3 h	Fr. 180.-/ 2 h	Fr. 135.-/ 1 h 30	Fr. 90.-/ 1h
Chef de classe	Fr. 360.-/j (min. 4h)	Fr. 270.-/ 3 h	Fr. 180.-/ 2 h	Fr. 135.-/ 1 h 30	Fr. 90.-/ 1h
Guide de montagne et expert J+S escalade sportive	Fr. 400.-/j	Fr. 200.-/ demi-jour			

Indemnité de préparation

Chef de cours: Fr. 200.- pour un cours d'une durée supérieure à 3 jours

Fr. 100.- pour un cours d'une durée de 1 à 3 jours

Chef de classe: Aucune indemnité

Conférencier

Fr. 150.- par conférence et frais de déplacement, sous réserve d'un accord particulier avec l'Office des sports.

Frais de déplacement par jour de cours

En principe en transports publics, les experts et moniteurs bénéficient de la gratuité par l'intermédiaire de l'Office fédéral du sport.

Si le déplacement en véhicule privé est justifié, le tarif applicable aux employés de l'Etat est pris en considération, mais au maximum Fr. 150.– par partie de cours.

Abonnement général de saison

Une indemnité journalière de 15 francs mais l'indemnité totale annuelle ne peut pas dépasser la contre-valeur de l'abonnement général de saison.

Séance de cadres organisée par l'Office des sports

Fr. 30.– pour une séance de moins de quatre heures

Fr. 60.– pour une séance de plus de quatre heures

Remarques

1. Les tarifs ci-dessus ne sont pas valables pour le personnel de l'Office des sports, sauf si celui-ci est engagé pendant son temps libre.
2. Aucune indemnité n'est prévue pour le matériel et l'achat de boissons.

Annexe 2

Indemnités applicables dans le cadre des journées sportives scolaires et des autres activités organisées par l'Office des sports

(...)

b) Autres activités

Indemnité: Fr. 60.– au maximum par séance de 60 minutes
Frais de déplacement: Pas de frais de déplacement, sauf cas exceptionnel

II.

La présente modification entre en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

Delémont, le 27 octobre 2020 Au nom du Gouvernement
Le président: Martial Courtet
La chancelière: Gladys Winkler Docourt

1) RSJU 415.11

République et Canton du Jura

Ordonnance fixant les subsides ordinaires à prélever sur le fonds des dommages causés par les éléments

Abrogation du 12 mai 2020

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura arrête:

Article unique ¹ L'ordonnance du 2 avril 1985 fixant les subsides ordinaires à prélever sur le fonds des dommages causés par les éléments est abrogée.

² La présente abrogation entre en vigueur en même temps que l'abrogation du décret concernant le fonds des dommages causés par les éléments.

Delémont, le 12 mai 2020 Au nom du Gouvernement
Le président: Martial Courtet
La chancelière: Gladys Winkler Docourt

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 6 octobre 2020

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membre de la commission de coordination en charge du suivi de la politique de la jeunesse pour la fin de la période 2016-2020:

- M^{me} Léna Choffat, animatrice socioculturelle à l'Espace Jeunes du district des Franches-Montagnes, en remplacement de M^{me} Maulde Theiler.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt.

Département de l'environnement

Planification cantonale de zones réservées

Dépôt public

Conformément à l'article 71 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) du 25 juin 1987, le Département de l'environnement (DEN) dépose publiquement durant 30 jours, soit du 13 novembre au 14 décembre 2020 inclusivement, en vue de leur prolongation, les zones réservées suivantes:

District de Delémont

- Commune d'Ederswiler, parcelles N^{os} 3, 108, 109, 221, 223
- Commune de Haute-Sorne, localité de Glovelier, parcelles N^{os} 565, 1143, 1144, 1401, 1455, 2008, 2009, 2010, 2011
- Commune de Mettembert, parcelles N^{os} 42, 50, 52, 62, 63, 64, 65, 66, 92
- Commune de Movelier, parcelles N^{os} 1584, 1708
- Commune de Val Terbi, localité de Corban, parcelles N^{os} 104, 1167, 1189, 1190

District de Porrentruy

- Commune d'Alle, parcelles N^{os} 125, 126, 128, 3587, 3632
- Commune de Basse-Allaine, localité de Courtemaîche, parcelle N° 2606
- Commune de Basse-Allaine, localité de Montignez, parcelles N^{os} 194, 195, 918, 920, 921, 2004
- Commune de Beurnevésin, parcelle N° 137
- Commune de Bure, parcelles N^{os} 54, 55, 56, 683, 4797, 4798
- Commune de Clos du Doubs, localité de Saint-Ursanne, parcelles N^{os} 301, 453, 505
- Commune de Dampheux, parcelles N^{os} 76, 77, 78, 2307
- Commune de Fahy, parcelles N^{os} 217, 522
- Commune de Fontenais, localité de Fontenais, parcelle N° 398
- Commune de Haute-Ajoie, localité de Damvant, parcelles N^{os} 303, 323, 324, 326, 906, 1035, 1381
- Commune de La Baroche, localité d'Asuel, parcelle N^{os} 131, 132, 567
- Commune de La Baroche, localité de Miécourt, parcelle N° 145
- Commune de La Baroche, localité de Pleujouse, parcelles N^{os} 10, 67, 69, 70, 134, 135, 217
- Commune de Vendlincourt, parcelles N^{os} 76, 80, 81

Durant le délai du dépôt public, les plans des zones réservées peuvent être consultés au Secrétariat communal des communes concernées ainsi que sur la page internet du Service du développement territorial à l'adresse www.jura.ch/sdt à la rubrique « Actualités-Consultations ».

Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation de charges doivent être motivées et comprendre les éventuelles offres de preuves. Elles sont à adresser, par écrit, sous pli recommandé, au Service du développement territorial, Rue des Moulins 2, 2800 Delémont, jusqu'au 14 décembre inclusivement. Elles porteront la mention « Opposition à la prolongation de la zone réservée ».

Les prétentions à la compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité cantonale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire).

Delémont, le 12 novembre 2020.

Département de l'environnement.

Office de l'environnement

Octroi d'une concession

Par décision, l'Office de l'environnement a octroyé une concession d'eau pour l'enlèvement de chaleur d'eaux publiques (N° Bl-Tso-12) pour une période de 20 ans à la société L'Aide SA à Porrentruy, pour une pompe à chaleur eau-eau, sise parcelle N° 5341 du ban de Delémont. Aucune opposition n'a été déposée.

L'arrêté d'octroi de la concession peut être consulté auprès de l'Office de l'environnement.

Saint-Ursanne, le 6 novembre 2020.

Certifié conforme.

Office de l'environnement

Demande d'une concession de droit d'eau d'usage

Requérant: Fondation du Pré Convert, Rue du Pré Convert 28, 2854 Bassecourt.

Auteurs du projet: 360° Comte Entreprise générale SA, Route de Moutier 93, 2800 Delémont.

Objet: Concession de droit d'eau d'usage. Eau publique utilisée: Nappe de la Sorne, au lieu-dit « La Tuilerie » à Bassecourt.

Projet: Prélèvement de 660 l/min d'eau souterraine pour l'alimentation d'une pompe à chaleur et restitution dans la nappe. La modification de température prévue est de 4°C.

Genre de construction: Le prélèvement d'eau souterraine est réalisé par un puits de pompage de 9 m de profondeur sur la parcelle N° 140 de ban de Bassecourt/Haute-Sorne. Le projet prévoit également un puits de restitution des eaux 100 m au nord du puits de pompage.

Dimensions: Selon plans déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 14 décembre 2020, à l'Administration communale de Haute-Sorne ainsi qu'à l'Office de l'environnement. Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, sont à adresser jusqu'à cette date inclusivement à l'Office de l'environnement.

Saint-Ursanne, le 11 novembre 2020.

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale N° 249.1

Commune: Boécourt

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motifs:	Travaux forestiers en bordure de route cantonale
Tronçon:	La Caquerelle – La Roche (Route de la Corniche)
Durée:	du 16 novembre au 27 novembre 2020 (en semaine)

Particularités: Néant

Renseignements: M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032 420 60 00)

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 28 octobre 2020.

Service des infrastructures
L'ingénieur cantonal: Alain Koenig.

Publications des autorités communales et bourgeoises

Châtillon

Election complémentaire par les urnes d'un-e membre du conseil communal le 17 janvier 2021

Les électrices et électeurs de la commune municipale de Châtillon sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un-e membre du conseil communal selon le système majoritaire à deux tours, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

Dépôt des candidatures: Les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 23 novembre 2020, à 12 heures. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du/de la candidat-e. Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite d'au moins cinq électeurs-trices domiciliés-es dans la commune.

Ouverture du bureau de vote

Lieu: Salle communale, Route de Courrendlin 3, entrée nord. **Heures d'ouverture:** dimanche 17 janvier 2021, de 10 à 12 heures.

Scrutin de ballottage éventuel: dimanche 7 février 2021, aux mêmes heures et dans les mêmes locaux.

Pour le second tour éventuel, les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au mercredi 20 janvier 2021, à 12 heures. Ne peuvent faire acte de candidature que les personnes qui s'étaient présentées au premier tour.

Conseil communal.

Courroux – Courcelon

Assemblée extraordinaire des propriétaires fonciers de l'arrondissement des digues

Suite aux restrictions sanitaires décidées par le Gouvernement jurassien, l'assemblée extraordinaire de l'arrondissement des digues du 12 novembre 2020 est reportée

**au jeudi 3 décembre 2020, à 20h00,
à la salle Trait d'Union à Courroux**

Ordre du jour:

1. Nomination de scrutateurs.
2. Information sur l'avancement de l'étude du projet B1-Birse.
3. Diminution de la taxe des digues et adaptation de la taxe immobilière.

Secrétariat de l'arrondissement des digues.

Les Enfers

Assemblée communale ordinaire lundi 7 décembre 2020, à 20h15, à l'école, salle au 1^{er} étage

Nous veillerons au respect des mesures sanitaires COVID-19

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée*.
2. Prendre connaissance et approuver la modification du règlement communal d'organisation concernant la vérification des comptes.*
3. Prendre connaissance et approuver le budget 2021 et les taxes y relatives.*

4. Statuer sur l'extinction nocturne définitive de l'éclairage public au village.
5. Statuer sur l'extension de l'extinction nocturne de l'éclairage public à la station Le Begnon (Route principale).
6. Divers et imprévus.

* Les documents mentionnés aux points 1 et 3 seront à disposition sur le site internet de la commune dix jours avant l'assemblée communale. Nous vous demandons vivement d'en prendre connaissance au préalable, le budget sera présenté succinctement pour éviter un rassemblement trop long. Le règlement communal mentionné au point 2 est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal. Il sera également mis en ligne sur le site internet de la commune.

Conseil communal.

Develier

Convocation du corps électoral

Les ayants droit de vote en matière communale sont convoqués le dimanche 13 décembre 2020 afin de se prononcer sur la question suivante:

- Acceptez-vous l'ouverture d'un crédit de Fr. 1 600 000.00, à couvrir par voie d'emprunt, pour la réalisation d'une interconnexion du réseau d'eau de Develier avec celui de Delémont pour l'alimentation en eau de secours, sous réserve des subventions fédérales et cantonales et donner la compétence au Conseil communal de contracter l'emprunt et de le consolider?

Les opérations de vote auront lieu au bureau de vote, bâtiment administratif, Rue de l'Eglise 8, aux heures suivantes: dimanche 13 décembre 2020, de 10h00 à 12h00.

Conseil communal.

Montfaucon

Assemblée des ayants droit à la jouissance des pâturages, vendredi 20 novembre 2020, à 20h00, au complexe scolaire de Montfaucon

Le port du masque est obligatoire lors de cette assemblée

Ordre du jour:

1. Nomination des scrutateurs.
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des ayants droit du 8 juin 2020.
3. Budget 2021.
4. Votation d'un crédit de CHF 10 000.– pour la réfection des toits des loges, financement par les fonds de réserve.
5. Décision de vente d'une partie de terrain de 306 m² qui serait soustrait du feuillet N° 18 à M. André Gête.
6. Divers et imprévus.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au Secrétariat communal.

La présente publication fait office de convocation pour les ayants droit éventuellement oubliés.

La commission des pâturages.

Vos publications peuvent être envoyées
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

Porrentruy

Réglementation locale du trafic sur routes communales

Vu la décision du Conseil municipal du 12 octobre 2020, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière; l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux; les articles 3 et 4 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le Service cantonal des infrastructures préavise favorablement la restriction suivante:

Faubourg des Capucins, intersection avec le Faubourg de France:

- Modification de la restriction de circulation par la pose du panneau de signalisation N° 2.14 « Circulation interdite aux voitures automobiles, aux motocycles et aux cyclomoteurs » à la place du panneau de signalisation existant N° 2.01 « Interdiction générale de circuler ».

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

Porrentruy, le 12 novembre 2020.

Conseil municipal.

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Saint-Brais – Montfauvergier – Sceut Assemblée de la commune ecclésiastique mercredi 25 novembre 2020, à 20 h 00, à la halle de gymnastique

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2021.
3. Volets cure.
4. Divers.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Avis de construction

La Baroche / Miécourt

Requérante: Edith Sigg-Amstutz, Hohenrain 78, 4444 Rümlingen.

Projet: Changement d'affectation sans travaux du bâtiment N° 73, sur la parcelle N° 253, surface 10516 m², sise au lieu-dit Le Quart. Zone d'affectation: Agricole ZA.

Dimensions principales: Existantes.

Genre de construction: Matériaux, façades, toiture: existant inchangé.

Dérogation requise: Article 24 ss LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 14 décembre 2020 au secrétariat communal de La Baroche où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

La Baroche, le 4 novembre 2020.

Conseil communal.

Les Breuleux

Requérante: Commune Les Breuleux, Rue des Esserts 2, 2345 Les Breuleux. Auteur du projet: ValForêt SA, Route de Bellelay 1, 2712 Le Fuet.

Projet: Aménagement d'une desserte forestière, sur la parcelle N° 2280, surface 3249864 m², sise au lieu-dit Neuf Lac. Zones d'affectation: Forêt/agricole.

Dimensions principales: Longueur 110m00, largeur 3m30.

Genre de construction: Matériaux: groise.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 14 décembre 2020 au secrétariat communal des Breuleux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Breuleux, le 9 novembre 2020.

Conseil communal.

Courchapoix

Requérante: Vanessa Kury, Contremont 6, 2825 Courchapoix. Auteur du projet: René Seuret SA, Rue du Stand 13, 2830 Courrendlin.

Projet: Construction d'une maison familiale avec couvert et réduit, terrasse couverte en annexe contiguë, panneaux solaires et PAC ext., sur la parcelle N° 990, surface 420 m², sise au lieu-dit Contremont. Zone d'affectation: Habitation HA (H2).

Dimensions principales: Longueur 11m16, largeur 8m70, hauteur 4m02, hauteur totale 4m46; couvert et réduit (47,50 m²): longueur 12m11, largeur 6m00, hauteur 3m51, hauteur totale 3m81; terrasse (11 m²): longueur 4m33, largeur 2m55, hauteur 2m70, hauteur totale 2m96.

Genre de construction: Matériaux: Brique TC, isolation périphérique; façades: crépi, teintes blanc cassé et gris; toiture: tuiles type Jura, teinte grise.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 12 décembre 2020 au secrétariat communal de Courchapoix où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courchapoix, le 12 novembre 2020.

Conseil communal.

Courgenay

Requérant: M. Daniel Rüfenacht, Les Champs Montants 8, 2950 Courgenay.

Projet: 1. Construction d'un abri à vélos accolé au bâtiment principal; 2. Déblaiement d'une partie des thuyas existants, sur la parcelle N° 999, surface 786 m², sise au lieu-dit Les Champs Montants 8, 2950 Courgenay. Zone d'affectation: HAB.

Dimensions principales (1): Longueur 4m00, largeur 3m50, hauteur 3m00.

Genre de construction: Murs extérieurs: structure (charpente et poteaux) en bois avec 2 portes coulissantes est et ouest; façades: lattes ajourées; couverture: tuiles brunes.

Dérogrations requises: Article 53 al 1 OCAT + article 64 LICC.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 14 décembre au secrétariat communal de Courgenay où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courgenay, le 3 novembre 2020.

Conseil communal.

Courgenay

Requérant: Thierry Schlüchter, Rue Adolphe-Gandon 9, 2950 Courgenay.

Projet: Régularisation et transformation de différentes installations sur le site: agrandissement des stations lavage véhicules et camions, pose d'un séparateur d'hydrocarbures, de citernes à carburants et à urée, prolongement de la toiture du bât. 15A, fermeture façades bâtiment N° 17 et déplacement du portail d'accès au site, sur les parcelles N°s 4614 et 4623, surfaces 5200 et 4635 m², sises au lieu-dit Pré Voigny. Zone d'affectation: Activités AAb. Plan spécial: Zone artisanale.

Dimensions station lavage véhicules: Longueur 21m15, largeur 8m00, hauteur 4m50, hauteur totale 6m86; station lavage camions: longueur 12m25, largeur 6m20, profondeur 1m09, profondeur totale 1m09; bât. 17/fermeture façades: longueur 20m05, largeur 9m95, hauteur et hauteur totale existantes; couvert bât. 15A: longueur 52m00, largeur 6m00, hauteur 5m32, hauteur totale 6m50.

Genre de construction: Matériaux: station lavage, bât. 15A et 17: structure métallique; façades et toitures station lavage, bât. 15A et 17: panneaux sandwich, teinte gris clair (idem existant).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 14 décembre 2020 au secrétariat communal de Courgenay où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courgenay, le 9 novembre 2020.

Conseil communal.

Courroux

Requérant: Syndicat de gestion des déchets de Delémont et environs (SEOD), CP 851, 2800 Delémont. Auteur du projet: CSC Arc jurassien, Grand-Rue 107, 2720 Tramelan.

Projet: Pose de 24 containers type Molok® pour la collecte des ordures ménagères, répartis sur 10 emplacements du territoire communal, sur les parcelles N°s 2374, 128, 202, 152, 2196, 2258, 2928, 2129, 1029, 411, 2092 et 2770, surfaces 426, 649, 3651, 8156, 5040, 2796, 5498, 9298, 489, 10653, 39 et 3326 m², sises BF 2374: Rue de la Birse, BF 128: Rue de l'Eglise, BF 202 et 2196: Rue de Bellevue, BF 152: Rue du 23-Juin, BF 2258: Rue des Préjures, BF 2928 et 2129: Rue des Longs-Champs, BF 1029, 411 et 2092: Grand-Rue, BF 2770: Rue de l'Industrie. Zones d'affectation: BF 2374: habitation HA, BF 128: centre CA, BF 202: utilité publique UAa, BF 152: utilité publique UAb, BF 2196: utilité publique UAg, BF 2258: habitation HB, BF 2928, 1029 et 2092: utilité publique UAh, BF 2129: mixte MAb, BF 411: transports ZT, BF 2770: activités AA.

Dimensions principales d'un Molok®: Diamètre 1m70, hauteur 0m90, hauteur totale 1m20.

Genre de construction: Matériaux: plastique préfabriqué, revêtement lames bois, teinte brun clair, couvercle plastique, teinte noire.

Dérogration requise: Article 63 LCER (distance à la voie publique – BF 128, 2258, 2928, 2129 et 1029).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 14 décembre 2020 au secrétariat communal de Courroux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courroux, le 12 novembre 2020.

Conseil communal.

Delémont

Requérants: Monsieur et Madame Glauser Romain et Lara, Rue des Rosées 3, 2800 Delémont. Auteur du projet: MGS Construction Sàrl, Route Principale 7, 2824 Vicques.

Projet: Construction d'un couvert pour voitures au nord de la maison familiale existante, sur la parcelle N° 2200, surface 878 m², sise à la Rue des Rosées, bâtiment N° 3. Zone d'affectation: HAa, zone d'habitation A secteur a.

Dimensions couvert: Longueur 6m90, largeur 4m00, hauteur 3m00, hauteur totale 3m00.

Genre de construction: Murs extérieurs: briques silico; façades: briques silico, couleur blanc; couverture: gravier.

Dérogration requise: Article 61 RCC (alignements et distances).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 14 décembre 2020 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement

ment du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 9 novembre 2020.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Delémont

Requérants: Madame et Monsieur Faivre Manon et Sébastien, Rue des Pèlerins 27, 2800 Delémont. Auteur du projet: Milani architecture Sàrl, Place du 23-Juin 1, 2350 Saignelégier.

Projet: Transformation et assainissement du bâtiment N° 27 existant; pose d'une isolation périphérique, modification des ouvertures, transformation d'une partie des garages, installation d'une pompe à chaleur air/eau à l'extérieur, pose de panneaux solaires sur la toiture et pose d'un canal de fumée; réaménagement d'une partie des extérieurs, aménagement de 2 places de stationnement et construction d'un escalier extérieur, sur la parcelle N° 77, surface 1720 m², sise à la Rue des Pèlerins, bâtiment N° 27. Zone d'affectation: HAa, zone d'habitation A secteur a.

Dimensions: Longueur 13m64, largeur 13m57, hauteur et hauteur totale existantes.

Genre de construction: Murs extérieurs: béton, briques et isolation périphérique; façades: crépis, couleur blanc cassé; couverture: tuiles terre cuite et panneaux solaires; chauffage par pompe à chaleur air/eau.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 14 décembre 2020 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 9 novembre 2020.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Delémont

Requérante: Madame Boillat Jeanne, Chemin du Creux-de-la-Terre 21, 2800 Delémont.

Projet: Pose d'un abri de jardin, sur la parcelle N° 132, surface 1138 m², sise au Chemin du Creux-de-la-Terre. Zone d'affectation: HAa, zone d'habitation A secteur a.

Dimensions: Longueur 5m12, largeur 3m22, hauteur 2m33, hauteur totale 2m33.

Genre de construction: Murs extérieurs: poteaux bois; façades: poteaux bois, couleur brun; couverture: plastique PVC.

Dérogation requise: Article 61 RCC (alignements et distances).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 14 décembre 2020 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 9 novembre 2020.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Fontenais

Requérant: Jean-Pierre Prudat SA, Champ du Chêne 13, 2950 Courtemaury. Auteurs du projet: Bleyaert et Miniger SA, Grand-Rue 21, 2900 Porrentruy.

Projet: Construction de 2 groupes de maisons jumelées pour un total de 4 habitations, avec terrasses couvertes, couverts à voitures, poêles et PAC ext., sur la parcelle N° 225, surface 2719 m², sise au Chemin des Vaitcherons. Zone d'affectation: Habitation HA.

Dimensions groupe A1/A2: Longueur 20m00, largeur 17m13, hauteur 7m00, hauteur totale 9m92; terrasse A1 (ouest): longueur 6m00, largeur 4m00, hauteur 2m88, hauteur totale 2m88; terrasse A2 (est): longueur 6m00, largeur 4m00 hauteur 3m10, hauteur totale 3m10; couvert A1 (ouest): longueur 6m82, largeur 10m00, hauteur 2m10, hauteur totale 2m10; couvert A2 (est): longueur 5m74, largeur 7m13, hauteur 2m90, hauteur totale 2m90; groupe B1/B2: longueur 20m00, largeur 17m13, hauteur 7m00, hauteur totale 9m92; terrasse B1 (ouest): longueur 6m00, largeur 4m00, hauteur 2m86, hauteur totale 2m86; terrasse B2 (est): longueur 6m00, largeur 4m00, hauteur 3m30, hauteur totale 3m30; couvert B1 (ouest): longueur 6m48, largeur 10m00, hauteur 2m10, hauteur totale 2m10; couvert B2 (est): longueur 5m74, largeur 7m13, hauteur 3m00, hauteur totale 3m00.

Genre de construction: Matériaux: B.A. et brique, isolation périphérique; façades: crépi, teinte blanche; toiture: tuiles TC, teinte grise.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 13 décembre 2020 au secrétariat communal de Fontenais où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Fontenais, le 12 novembre 2020.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Bassecourt

Requérants: Monsieur et Madame Oliveira Miguel et Nidia, Rue de la Ribe 20, 2854 Bassecourt. Auteur du projet: Espace Plans Sàrl, Vers l'Eglise 31, 2333 La Ferrière.

Projet: Construction d'une villa familiale sur deux niveaux avec garage extérieur, terrasse couverte et pose de panneaux solaires, sur la parcelle N° 4502, surface 642 m², sise à la Rue des Pâquerettes, bâtiment N° 25. Zone d'habitation: HAa. Plan spécial: Longues Royes Ouest.

Dimensions: Longueur 11m85, largeur 9m41, hauteur 4m96, hauteur totale 7m12; garage: longueur 6m74, largeur 4m12, hauteur 2m76, hauteur totale 2m83; terrasse couverte: longueur 12m09, largeur 8m92, hauteur 2m60, hauteur totale 3m40.

Genre de construction: Murs extérieurs: brique; façades: crépis, couleur gris; couverture: tuiles, couleur rouge; chauffage par pompe à chaleur air/eau.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 14 décembre 2020 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-Sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Haute-Sorne, le 9 novembre 2020.

Conseil communal.

Mervelier

Requérante: Christina Richard, Bachstrasse 7, 4536 Attiswil.

Projet: Régularisation de travaux effectués sans autorisation, soit démolition du chalet 18A suite à effondrement, sur la parcelle N° 430, surface 2274 m², sise à la Route de la Scheulte. Zone d'affectation: Centre CA.

Dimensions bâtiment 18A: Existantes.

Genre de construction: Matériaux: fondations en pierres; façades: bardage bois; toiture: tuiles plates.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 12 décembre 2020 au secrétariat communal de Mervelier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Mervelier, le 6 novembre 2020.

Conseil communal.

Mervelier

Requérant: Luc Juillerat, Route Principale 22, 2827 Mervelier

Projet: Bâtiment N° 22: isolation intérieure toiture (entre chevrons) et pose d'une nouvelle couverture; bâtiment N° 24: réfection des façades, démolition bûcher et agrandissement sur 2 niveaux, remplacement lucarne nord par velux, ouverture 1 velux sud, aménagement d'une terrasse non couverte au sud, sur la parcelle N° 34, surface 2295 m², sise à la Route Principale. Zone d'affectation: Centre CA.

Dimensions bâtiments N°s 22 et 24: Existantes; agrandissement N° 24: longueur 6m50, largeur 2m95, hauteur 5m20, hauteur totale 7m14; terrasse N° 24: longueur 3m00, largeur 3m00, hauteur 0m25, hauteur totale 0m25.

Genre de construction: Matériaux N° 22: existant inchangé/N° 24: pierre de taille + double mur isolé pour agrandissement; façades N° 22: existant inchangé/N° 24: crépi, teinte blanche et bardage bois, teinte grise; toiture N° 22: existant inchangé/N° 24: tuiles type Jura, teinte nuagée.

Dérogation requise: Article 62 OEaux – PRE.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 12 décembre 2020 au secrétariat communal de Mervelier où

les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Mervelier, le 5 novembre 2020.

Conseil communal.

Porrentruy

Requérant: Monsieur Biolchi Jonas, Ch. des Quoires 11, 2952 Cornol. Auteur du projet: Société Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Projet: Déconstruction du bâtiment N° 3 au Chemin des Chainions; construction d'une maison familiale avec panneaux photovoltaïques, sur la parcelle N° 2334, surface 509 m², sise au Chemin des Chainions, bâtiment N° 3. Zone d'affectation: HA, zone d'habitation A.

Description: Déconstruction du garage existant et construction d'une maison familiale à toit plat sur un niveau et avec panneaux photovoltaïques; création de places de parc.

Dimensions: Longueur 21m43, largeur 9m26, hauteur 4m19, hauteur totale 4m19.

Genre de construction: Murs extérieurs: brique ciment/isolation/brique TC/crépi; façades: revêtement crépi ciment, teinte blanc cassé; toit plat; couverture: dalle BA/isolation/étanchéité gravier, teinte gris; chauffage par pompe à chaleur.

Ces aménagements seront réalisés conformément à la demande en permis de construire du 29 septembre 2020 et complétée en date du 23 octobre 2020 et selon les plans timbrés par le Service Urbanisme Equipement et Intendance.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au mardi 15 décembre 2020 inclusivement, au Service Urbanisme Equipement Intendance (UEI) où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Porrentruy, le 9 novembre 2020.

Service Urbanisme Equipement Intendance (UEI).

Val Terbi/Vermes

Requérants: Céline Fleury et Gilles Clerc, Haut des Prés 3, 2843 Châtillon. Auteur du projet: Arches 2000 SA, Route de la Mandchourie 23, 2800 Delémont.

Projet: Construction d'une maison familiale avec terrasse couverte, garage et bûcher en annexe contiguë, panneaux solaires et PAC ext. + clôture H 1m20, sur la parcelle N° 49, surface 932 m², sise au lieu-dit Grand Clos. Zone d'affectation: Mixte MA.

Dimensions principales: Longueur 9m10, largeur 14m85, hauteur 5m60, hauteur totale 7m40; garage, terrasse, bûcher: longueur 11m10, largeur 14m63, hauteur 3m35, hauteur totale 3m35.

Genre de construction: Matériaux: brique TC, isolation périphérique; façades: crépi, teinte pastel à préciser; toiture: tuiles type Jura, teinte grise.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 14 décembre 2020 au secrétariat communal de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Val Terbi, le 9 novembre 2020.

Conseil communal.

Mises au concours

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En raison du départ de la titulaire, la Police cantonale met au concours le poste d'

Inspecteur-trice scientifique à 80-100 %

Mission: Veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation

des lois. Prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics. Prendre les mesures d'urgence qui s'imposent et prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes. Assurer la protection des personnes et des biens. Mener des actions de prévention, d'information, d'éducation et de répression. Empêcher, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable. Mener différents types d'investigations et d'entretiens d'enquête dans le domaine forensique, de la recherche de renseignements sur internet et de la cybercriminalité. Maîtriser et appliquer le code harmonisé de procédure scientifique (CHPS).

Profil: Etre titulaire d'un Bachelor en sciences forensiques et d'un master en traces numériques ou formation jugée équivalente. Posséder le permis de conduire. Maîtriser l'environnement informatique de la Police cantonale ainsi que les programmes spécifiques des sciences forensiques. Avoir connaissance d'une 2^e langue nationale ainsi que de l'anglais. Avoir un esprit créatif, d'analyse et de synthèse. Faire preuve d'une grande disponibilité, d'initiative et de dynamisme. Aptitude à la communication orale et sens du travail en équipe.

Fonction de référence et classe de traitement: Inspecteur-trice en cybercriminalité / Classe 17.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Sur l'ensemble du Canton.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du commissaire-divisionnaire Bertrand Schnetz, chef PJ, tél. 032 420 65 65.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels.

Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Inspecteur-trice scientifique», **jusqu'au 27 novembre 2020.**

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du départ en retraite du titulaire, l'Office des véhicules met au concours le poste de

Chef-fe du secteur juridique et des mesures administratives et adjoint-e à la cheffe de l'OVJ à 90 %

Mission: Assurer l'instruction des mesures administratives prises à l'encontre des conducteurs ayant commis des infractions à la Loi fédérale sur la circulation routière et rendre les décisions. Traiter les recours et oppositions contre les décisions du service. Traiter tous les problèmes juridiques en relation avec l'activité du service. Assurer la veille légale du secteur. Conseiller la direction et les autres chefs de secteur pour toutes les questions juridiques. Assurer la responsabilité du secteur et diriger le personnel. Garantir la parfaite organisation des activités. Vérifier le respect des délais, la qualité du travail et le respect des bases légales. Tenir à jour les procédures de travail dans le respect de la norme ISO 9001. Assurer la formation des collaborateurs. Veiller à la satisfaction clients. Gérer les projets du secteur et en assurer le bon déroulement.

Profil: Formation universitaire complète, licence ou master en droit avec une expérience en droit administratif. Des connaissances en droit sur la circulation routière et des procédures étatiques sont nécessaires. Intérêt pour le domaine de la sécurité routière. Avoir le sens de l'organisation et des priorités et la capacité à faire face aux interruptions fréquentes du travail de réflexion. Maîtriser la communication orale et avoir le sens de la négociation. Etre rigoureux, méthodique et être apte à travailler de manière indépendante, tout en sachant collaborer avec les autres chefs de secteur. Avoir le sens de l'organisation et de la planification. Maîtriser les outils informatiques.

Fonction de référence et classe de traitement: Responsable de secteur IIa + adjoint-e / Classe 18+2.

Entrée en fonction: 1^{er} février 2021.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M^{me} Karine Marti, cheffe de l'OVJ, tél. 032 420 71 20.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Chef-fe du secteur juridique et des mesures administratives de l'OVJ », **jusqu'au 20 novembre 2020**.

www.jura.ch/emplois

JURA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



A la suite de la démission de la titulaire, le Service des contributions, pour la Section des personnes physiques, met au concours le poste d'

Expert-e fiscal-e à 80-100 %

Mission: Déterminer la taxation des travailleurs indépendants sur la base

des états financiers annuels (bilan et compte de résultat). Examiner les déclarations d'impôt, les formules annexes et les pièces justificatives. Argumenter les décisions prises. Procéder à des expertises comptables sur place ou dans le terrain et rédiger les rapports. Elaborer des avis de décisions. Participer à des études.

Profil: Economiste HES ou bachelor universitaire, ou brevet en finance et controlling ou brevet fédéral de comptable avec longue expérience, ou formation et expérience jugées équivalentes (les candidat-e-s préparant ces formations peuvent postuler). Cours CSI I, IIa et IIb. Expérience professionnelle de 2 à 4 ans minimum. Expérience pratique en fiduciaire souhaitée. Faire preuve de résistance aux sollicitations extérieures et à la charge de travail, rigueur et respect du secret de fonction.

Fonction de référence et classe de traitement: Expert-e fiscal-e II / Classe 16.

Entrée en fonction: 1^{er} janvier 2021.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Pascal Stucky, chef du Service des contributions, tél. 032 420 55 30, ou de M. Martial Fleury, chef de la Section des personnes physiques, tél. 032 420 55 60.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Expert-e fiscal-e », **jusqu'au 4 décembre 2020**.

www.jura.ch/emplois

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

JURA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Département des finances met au concours un poste de

maître ramoneur

pour l'arrondissement 6 (Bassecourt, Le Bémont, Les Bois, Les Breuleux, La Chaux-des-Breuleux, Les Enfers, Les Genevez, Goumois, Lajoux, Montfaucon, Muriaux, Le Noirmont, Le Peuchapatte, Les Pommerats, Saignelégier), le titulaire actuel ayant fait valoir son droit à la retraite.

Exigences: Maîtrise fédérale de maître ramoneur (diplôme fédéral), brevet fédéral de contrôleur de combustion ou titre jugé équivalent (certificat de l'ARPEA), connaissances suffisantes dans le domaine de la protection incendie (spécialiste en protection incendie AEAI, spécialisation en protection incendie pour les installations reconnue par l'ASMR, ou titre jugé équivalent).

Traitement: Selon l'Ordonnance sur la protection contre les incendies et les dangers naturels et sur le ramonage (RSJU 871.11)

Entrée en fonction: 1^{er} mai 2021

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de l'Etablissement cantonal d'assurance immobilière et de prévention (ECA Jura), M. François-Xavier Boillat, directeur, à Saignelégier, tél. 032 952 18 40.

Les candidatures doivent être adressées à l'ECA Jura, CP 371, 2350 Saignelégier, avec la mention « Postulation », accompagnées d'un curriculum vitae, d'un extrait de casier judiciaire et d'une photocopie des titres exigés, **jusqu'au 27 novembre 2020**.

La Ministre des finances: Rosalie Beuret Siess.

Commune mixte de Rossemaison

La commune mixte de Rossemaison compte actuellement 680 habitants. Dans le cadre des activités usuelles de comptabilité communale, nous recherchons pour une entrée immédiate ou à convenir un-e

comptable, responsable de l'agence communale AVS et du registre communal des impôts à 65 %

Ce poste sera certainement repourvu en interne.

Vos responsabilités: Gestion complète de la comptabilité pour la commune et la bourgeoisie. Ecritures comptables. Participation à l'élaboration du budget annuel. Bouclement annuel. Etablissement des décomptes TVA. Réconciliations bancaires. Facturation (eau, taxes diverses, facturations ponctuelles). Suivi des débiteurs et des créanciers. Gestion de l'agence communale AVS. Gestion du registre des impôts. Gestion des valeurs officielles.

Vos compétences: CFC d'employé de commerce en fiduciaire, brevet en comptabilité ou formation équivalente. Expérience et/ou certification MCH2 indispensable et confirmée. Expérience de 3 ans minimum dans la comptabilité, si possible dans une commune. Maîtrise des outils informatiques usuels. Capacités d'organisation, d'analyse et de synthèse. Aptitude à travailler de manière autonome et en équipe. Sens des responsabilités et bon relationnel.

Nous vous offrons: Une activité variée et motivante au sein d'une petite équipe. Une ambiance de travail agréable. De l'autonomie et de la flexibilité dans les horaires.

Le pourcentage pourrait augmenter par la suite selon le volume de travail.

Intéressé/e par le poste? Nous nous réjouissons de recevoir votre dossier de candidature complet (lettre de motivation, CV, diplômes, certificats de travail et de formation) à l'adresse suivante: Commune mixte de Rossemaison, Chemin des Tilleuls 1, 2842 Rossemaison, ou par mail: secretariat@rossemaison.ch.

Délai de réponse: 4 décembre 2020.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Secrétaire communal au 032 422 36 54.

Haute Ecole Pédagogique – BEJUNE



La Haute Ecole Pédagogique – BEJUNE (HEP-BEJUNE) forme les enseignant-e-s de trois cantons (Berne – partie francophone, Jura et Neuchâtel). Cette haute école déploie ses activités sur trois sites, situés à Bienne, Delémont et La Chaux-de-Fonds.

La HEP-BEJUNE met au concours le poste suivant:

Apprenti-e agent-e en information documentaire

pour la médiathèque de La Chaux-de-Fonds.

L'annonce détaillée figurant sur notre site internet www.hep-bejune.ch, rubrique « Qui sommes-nous? Offres d'emploi » vous fournira de plus amples informations sur le poste et nos conditions d'engagement.

Délai de postulation: **27 novembre 2020**

Haute Ecole Pédagogique – BEJUNE



Dans le cadre du programme des didactiques secondaires coordonné au sein des institutions romandes de formation des enseignant-e-s, le CAHR (Conseil académique des hautes écoles romandes en charge de la formation des enseignant-e-s) met au concours un poste de:

Chargé-e d'enseignement en didactique de la musique à 50%

L'annonce détaillée figurant sur notre site internet www.hep-bejune.ch, rubrique « Qui sommes-nous? Offres d'emploi » vous fournira de plus amples informations sur le poste et nos conditions d'engagement.

Délai de postulation: **2 décembre 2020**

Marché public

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur:
Service demandeur/Entité adjudicatrice: Syndicat Intercommunal du District de Porrentruy, Rue d'Airmont 7

Service organisateur/Entité organisatrice: Groupement Dolci Stähelin Architectes, à l'attention de Antoine Seuret, Rue de la Jeunesse 2, 2800 Delémont, Suisse. Tél. +41 (0)32 421 96 69. E-mail: as@staehelinpartner.com

1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante
 SIDP, à l'attention de Gregory Pressacco, Rue d'Airmont 7, 2900 Porrentruy, Suisse. E-mail: gregory.pressacco@sidp.ch

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit
 14.12.2020

Remarques: L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

Date: 23.12.2020. **Heure:** 12h00.

Délais spécifiques et exigences formelles: Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

1.5 Date de l'ouverture des offres:

23.12.2020. **Lieu:** Bureau du SIDP

Remarques: L'ouverture des offres n'est pas publique

1.6 Genre de pouvoir adjudicateur

Autres collectivités assumant des tâches communales

1.7 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.8 Genre de marché

Marché de travaux de construction

1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Oui

2. Objet du marché

2.1 Genre du marché de travaux de construction

Exécution

2.2 Titre du projet du marché

Patinoire de Porrentruy / Aménagements extérieurs / travaux de génie civil

2.3 Référence / numéro de projet

41100

2.4 Marché divisé en lots?

Non

2.5 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV:

45212211 - Travaux de construction de patinoires, 45200000 - Travaux de construction complète ou partielle et travaux de génie civil

Catalogue des articles normalisés (CAN):

181 - Aménagements extérieurs

2.6 Description détaillée du projet

Projet d'agrandissement, de rénovation et d'assainissement de la patinoire

2.7 Lieu de l'exécution

Patinoire couverte de Porrentruy
 Chemin des Bains 23 - 2900 Porrentruy
 Parcelles N^{os} 714 et 2397 - Altitude 428 m

2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

24 mois depuis la signature du contrat

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction:

Non

2.9 Options

Non

2.10 Critères d'adjudication

Conformément aux critères cités dans les documents

2.11 Des variantes sont-elles admises ?

Oui

Remarques: Le soumissionnaire est libre de présenter, en plus de l'offre globale, une offre pour une variante. On entend par variante l'offre d'un soumissionnaire qui permet d'atteindre le but du marché d'une manière différente de celle prévue par l'adjudicateur.

Les différences dans le type de prix ne constituent pas des variantes.

2.12 Des offres partielles sont-elles admises ?

Non

2.13 Délai d'exécution**Début:** 19.4.2021. **Fin:** 30.7.2021

Remarques: Selon planning prévisionnel, sous réserve de l'avancement du chantier

3. Conditions**3.1 Conditions générales de participation**

Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.

3.2 Cautions/garanties

Selon l'art. 21, alinéa 2 de la Loi cantonale sur les marchés publics

3.4 Coûts à inclure dans le prix offert

Selon les documents d'appel d'offres

3.5 Communauté de soumissionnaires

Admises selon l'art. 40 de l'Ordonnance. Tous les membres doivent respecter les conditions.

3.6 Sous-traitance

Admis selon art. 41 de l'Ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics

3.7 Critères d'aptitude

Conformément aux critères cités dans les documents

3.8 Justificatifs requis

Conformément aux justificatifs requis dans les documents

3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**Prix:** aucun

Conditions de paiement: Aucun émolument de participation n'est requis

3.10 Langues acceptées pour les offres

Français

3.11 Validité de l'offre

180 jours à partir de la date limite d'envoi

3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres

sous www.simap.ch

Dossier disponible à partir du: 12.11.2020 jusqu'au 22.12.2020

Langues du dossier d'appel d'offres: Français

Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: L'inscription sur www.simap.ch n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.

4. Autres informations**4.1 Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC**

Voir point 3.1, conditions générales de participation

4.2 Conditions générales

Les « Conditions générales pour l'adjudication et l'exécution de travaux de construction » jointes à la documentation d'appel d'offres s'appliquent.

4.3 Négociations

Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

4.4 Conditions régissant la procédure

Le pouvoir adjudicateur adjuge des marchés publics pour des prestations en Suisse uniquement à des adjudicataires qui garantissent le respect des dispositions sur la protection des travailleurs, les conditions de travail et l'égalité de salaire entre hommes et femmes.

4.5 Autres indications

Sur la base de l'OMP, à l'article 13, paragraphe 1, lettre h, l'adjudicateur se réserve le droit d'adjuger un nouveau marché de construction lié à un marché de base similaire et procédure gré à gré.

4.6 Organe de publication officiel

www.simap.ch

4.7 Indication des voies de recours

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Appel d'offres**1. Pouvoir adjudicateur**

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur: Service demandeur/Entité adjudicatrice: Gouvernement RCJU

Service organisateur/Entité organisatrice: CSD Ingénieurs SA, Rue de la Jeunesse 1, 2800 Delémont, Suisse. E-mail: delemont@csd.ch

1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante

République et Canton du Jura, Office de l'environnement, à l'attention de Maël Bourquard, Chemin du Bel'Oiseau 12, 2882 Delémont, Suisse. E-mail: mael.bourquard@jura.ch

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit 23.11.2020

Remarques: L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

Date: 14.12.2020

Délais spécifiques et exigences formelles: Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus avec la mention « Ruisseau du Tramont - Ne pas ouvrir », dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

1.5 Date de l'ouverture des offres:

15.12.2020. **Lieu:** Saint-Ursanne

1.6 Genre de pouvoir adjudicateur

Commune/Ville

1.7 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.8 Genre de marché

Marché de travaux de construction

1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Non

2. Objet du marché

- 2.1 Genre du marché de travaux de construction**
Exécution
- 2.2 Titre du projet du marché**
Site pollué de « Rosireux » à Bassecourt / Mise à ciel ouvert du ruisseau du Tramont
- 2.3 Référence / numéro de projet**
952
- 2.4 Marché divisé en lots?**
Non
- 2.5 Vocabulaire commun des marchés publics**
CPV: 45000000 - Travaux de construction
- 2.6 Description détaillée du projet**
Travaux de génie civil et de génie biologique pour la remise à ciel ouvert du ruisseau du Tramont
- 2.7 Lieu de l'exécution**
Haute-Sorne /Bassecourt
- 2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**
8 mois depuis la signature du contrat
Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction:
Non
- 2.9 Options**
Non
- 2.10 Critères d'adjudication**
Conformément aux critères cités dans les documents
- 2.11 Des variantes sont-elles admises?**
Non
- 2.12 Des offres partielles sont-elles admises?**
Non
- 2.13 Délai d'exécution**
8 mois depuis la signature du contrat

3. Conditions

- 3.1 Conditions générales de participation**
Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.
- 3.2 Cautions/garanties**
Selon l'art. 21, alinéa 2 de la Loi cantonale sur les marchés publics.
- 3.5 Communauté de soumissionnaires**
Admises selon l'art. 40 de l'Ordonnance. Tous les membres doivent respecter les conditions.
- 3.6 Sous-traitance**
Admis selon art. 41 de l'Ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics.
- 3.7 Critères d'aptitude**
Conformément aux critères cités dans les documents
- 3.8 Justificatifs requis**
Conformément aux justificatifs requis dans les documents
- 3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**
Prix: aucun
- 3.10 Langues acceptées pour les offres**
Français

3.11 Validité de l'offre

12 mois à partir de la date limite d'envoi

3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres

sous www.simap.ch

Dossier disponible à partir du:

12.11.2020 jusqu'au 14.12.2020

Langues du dossier d'appel d'offres: Français

Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: Seuls les documents informatiques sont disponibles. Aucun document en format papier ne sera transmis aux soumissionnaires.

4. Autres informations**4.3 Négociations**

Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

4.7 Indication des voies de recours

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Appel d'offres**1. Pouvoir adjudicateur**

- 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur:**
Service demandeur/Entité adjudicatrice: SEDE - Syndicat pour l'assainissement de Delémont et environs
Service organisateur/Entité organisatrice: AFRY Suisse SA, à l'att. de Marc Sollberger, Rue du 24-Septembre 11, 2800 Delémont, Suisse. Tél. +41 32 421 10 20, E-mail: marc.sollberger@afry.com
- 1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante**
AFRY Suisse SA, à l'att. de Marc Sollberger, Rue du 24-Septembre 11, 2800 Delémont, Suisse. Tél. +41 32 421 10 20. E-mail: marc.sollberger@afry.com
- 1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit:**
19.11.2020
Remarques: L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.
- 1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres**
Date: 11.12.2020
Délais spécifiques et exigences formelles: Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.
- 1.5 Date de l'ouverture des offres:**
14.12.2020. **Lieu:** AFRY Suisse SA, Delémont
Remarques: L'ouverture des offres n'est pas publique
- 1.6 Genre de pouvoir adjudicateur**
Autres collectivités assumant des tâches communales
- 1.7 Mode de procédure choisi**
Procédure ouverte
- 1.8 Genre de marché**
Marché de travaux de construction
- 1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux**
Non

2. Objet du marché

- 2.1 Genre du marché de travaux de construction**
Exécution

- 2.2 Titre du projet du marché**
STEP Soyhières - Traitement des micropolluants
Enveloppe de bâtiment
- 2.3 Référence / numéro de projet**
740012
- 2.4 Marché divisé en lots?**
Non
- 2.5 Vocabulaire commun des marchés publics**
CPV: 45262650 - Travaux de bardage,
45261213 - Travaux de couverture
métallique
Catalogue des articles normalisés (CAN):
343 - Bardages
- 2.6 Description détaillée du projet**
Travaux de fourniture et pose de panneaux sandwich pour façades et toitures avec un bardage de façade en tôle aluminium perforés et profilés.
Panneaux sandwich en façades: 700 m²
Panneaux sandwich toiture: 420 m²
Tôle aluminium perforée: 700 m²
- 2.7 Lieu de l'exécution**
Site de la STEP du SEDE à Soyhières
- 2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**
Début: 8.2.2021. **Fin:** 7.5.2021
Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction:
Non
- 2.9 Options**
Non
- 2.10 Critères d'adjudication**
Conformément aux critères cités dans les documents
- 2.11 Des variantes sont-elles admises?**
Non
- 2.12 Des offres partielles sont-elles admises?**
Non
- 2.13 Délai d'exécution**
Début: 8.2.2021. **Fin:** 7.5.2021
- 3. Conditions**
- 3.1 Conditions générales de participation**
Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.
- 3.2 Cautions/garanties**
Selon l'art. 21, alinéa 2 de la Loi cantonale sur les marchés publics.
- 3.3 Conditions de paiement**
Sans indication
- 3.4 Coûts à inclure dans le prix offert**
Sans indication
- 3.5 Communauté de soumissionnaires**
Admises selon l'art. 40 de l'Ordonnance. Tous les membres doivent respecter les conditions.
- 3.6 Sous-traitance**
Admis selon art. 41 de l'Ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics.

- 3.7 Critères d'aptitude**
Conformément aux critères cités dans les documents
- 3.8 Justificatifs requis**
Conformément aux justificatifs requis dans les documents
- 3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**
Prix: aucun
Conditions de paiement: Aucun émolument de participation n'est requis
- 3.10 Langues acceptées pour les offres**
Français
- 3.11 Validité de l'offre**
6 mois à partir de la date limite d'envoi
- 3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres**
sous www.simap.ch
Langues du dossier d'appel d'offres: Français
Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: L'inscription sur www.simap.ch n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.
- 4. Autres informations**
- 4.2 Conditions générales**
Selon les directives administratives du dossier d'appel d'offres
- 4.3 Négociations**
Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.
- 4.4 Conditions régissant la procédure**
Selon les directives administratives du dossier d'appel d'offres
- 4.7 Indication des voies de recours**
Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

- 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur:**
Service demandeur/Entité adjudicatrice: Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Porrentruy et environs (SEPE), Commission du SEPE
Service organisateur/Entité organisatrice: RWB Jura SA, à l'attention de M. Jonas Margot, Route de Fontenais 77, 2900 Porrentruy, Suisse. Tél. 058 220 39 07. E-mail: jonas.margot@rwb.ch
- 1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante**
Syndicat d'épuration de Porrentruy et environs (SEPE), Commission du SEPE, à l'attention de Gilles Villard, Chemin de la Bonne-Fontaine 8, 2900 Porrentruy, Suisse. Tél. 032 466 33 66. E-mail: info@sepe-porrentruy.ch
- 1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit**
14.12.2020
Remarques: L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.
- 1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres**
Date: 23.12.2020. **Heure:** 16h00
Délais spécifiques et exigences formelles: Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres

arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

1.5 Date de l'ouverture des offres:

23.12.2020. **Heure:** 16h30

Lieu: STEP de Porrentruy (SEPE)

Remarques: L'ouverture des offres n'est pas publique.

1.6 Genre de pouvoir adjudicateur

Autres collectivités assumant des tâches communales

1.7 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.8 Genre de marché

Marché de travaux de construction

1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Non

2. Objet du marché

2.1 Genre du marché de travaux de construction

Exécution

2.2 Titre du projet du marché

Station d'épuration du SEPE - Réhabilitation - Installations électromécaniques et tuyauterie - Traitement des boues, digesteurs

2.3 Référence / numéro de projet

20VD005 - Digestion STEP du SEPE

2.4 Marché divisé en lots?

Non

2.5 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 45252130 - Equipement de station d'épuration

2.6 Description détaillée du projet

Fourniture et montage d'équipements électromécaniques et tuyauterie pour le traitement des boues (digestion, échangeur de chaleur, divers) à la STEP du SEPE.

2.7 Lieu de l'exécution

STEP du SEPE

Chemin de la Bonne-Fontaine 8 - 2900 Porrentruy

2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

24 mois depuis la signature du contrat

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction:

Non

2.9 Options

Non

2.10 Critères d'adjudication

Conformément aux critères cités dans les documents

2.11 Des variantes sont-elles admises?

Oui

Remarques: Une variante n'est prise en considération que si:

- une offre de base a été déposée conformément aux exigences du cahier des charges (offre de base);
- l'offre de base est recevable;
- elle est déposée dans le délai de dépôt de l'offre de base;
- elle respecte les exigences essentielles du cahier des charges;
- elle est considérée comme au moins de même niveau qualitatif que les caractéristiques et spécifications techniques que doit obligatoirement respecter l'offre de base

2.12 Des offres partielles sont-elles admises?

Non

2.13 Délai d'exécution

Début: 8.6.2021. **Fin:** 7.1.2023

Remarques: Selon phasage des travaux détaillé dans le cahier des charges et ses annexes.

3. Conditions

3.1 Conditions générales de participation

Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.

3.2 Cautions/garanties

Selon l'art. 21, alinéa 2 de la Loi cantonale sur les marchés publics.

3.3 Conditions de paiement

Conformément aux conditions citées dans les documents d'appel d'offre.

3.4 Coûts à inclure dans le prix offert

Conformément aux indications des documents d'appel d'offre.

3.5 Communauté de soumissionnaires

Admises selon l'art. 40 de l'Ordonnance. Tous les membres doivent respecter les conditions.

3.6 Sous-traitance

Admis selon art. 41 de l'Ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics.

3.7 Critères d'aptitude

Conformément aux critères cités dans les documents

3.8 Justificatifs requis

Conformément aux justificatifs requis dans les documents

3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres

Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au: 14.12.2020

Prix: aucun

Conditions de paiement: Aucun émoulement de participation n'est requis

3.10 Langues acceptées pour les offres

Français

3.11 Validité de l'offre

12 mois à partir de la date limite d'envoi

3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres

sous www.simap.ch

Dossier disponible à partir du: 12.11.2020

jusqu'au 23.12.2020

Langues du dossier d'appel d'offres: Français

Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: L'inscription sur www.simap.ch n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.

4. Autres informations

4.2 Conditions générales

Conformément aux conditions citées dans les documents d'appel d'offre.

4.3 Négociations

Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

4.4 Conditions régissant la procédure

Conformément aux conditions citées dans les documents d'appel d'offre.

4.7 Indication des voies de recours

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Divers

SEVT – Syndicat des eaux du Val Terbi

Assemblée des délégués

**jeudi 3 décembre 2020, à 20h00,
au Centre communal de Val Terbi à Vicques**

Ordre du jour:

1. Salutations.
2. Nomination de deux scrutateurs.
3. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 25 juin 2020.
4. Projet C: travaux de remplacement de la conduite Route de Rochefort à Vicques
Présentation, discussion et décision du mode de financement des travaux pour un montant de 40 000 francs; mandater le comité pour financer et consolider ce projet par un emprunt bancaire.
5. Projet C: deuxième partie des travaux Route Principale à Vicques
Présentation, discussion et décision du mode de financement des travaux pour un montant de 240 000 francs; mandater le comité pour financer et consolider ce projet par un emprunt bancaire.
6. Tarifs 2021, prix de l'eau / budget 2021
Présentation, discussion et décision.
7. Information sur les travaux en cours.
8. Divers.

Corban, le 9 novembre 2020.

Syndicat des eaux du Val Terbi
